



Dénomination A.E.F.I. AUTOMATISATION ET FERMETURES INDUSTRIELLES

N° Gestion 1991B00140 - N° Identification 380565416

Dépôt N° · 3544 du 21/03/2011

Acte N° · 2/3 Rapport du commissaire a la transformation (le 12/01/2011)

Séparateur Geide édité le 21/03/2011

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1991B00140

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 Référence document

35442

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

S.A.R.L. A.E.F.I. (TRANSFORMATION ET
FERMETURES INDUSTRIELLES)
10 rue de Alouettes
ZA des Alouettes
95600 Eaubonne

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Assemblée du 12 janvier 2011**

*

*

*



MEMBRE
DU RÉSEAU
A G O R A

S.A.R.L. A.E.F.I. (AUTOMATISATION ET FERMETURES INDUSTRIELLES)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE**

(Assemblée du 12 Janvier 2011)

Madame, Messieurs les Associés
de la Société à responsabilité limitée A.E.F.I. (AUTOMATISATION ET FERMETURES
INDUSTRIELLES)

10 rue de Alouettes
ZA des Alouettes

95600 EAUBONNE

Madame, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat de Commissaire à la Transformation, qui nous a été accordé par votre Assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement le 6 Décembre 2010, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nos contrôles afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social ont porté sur une situation comptable arrêté la 31 Décembre 2010. Les comptes arrêtés à cette date n'ont pas reçu l'approbation des associés réunis en assemblée générale ordinaire, et il est bien possible, qu'entre la date d'arrêté des comptes et la date à laquelle le Président de la société en cours de transformation établira les comptes définitifs, des événements susceptibles de rendre une

modification de ces comptes nécessaire pourraient intervenir. Les informations que nous avons pu recueillir de la direction de la société et les documents juridiques et comptables que nous avons pu examiner nous cependant ont indiqué que la possibilité de tels événements ayant une incidence significative seraient à écarter. Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété des contrôles particuliers, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

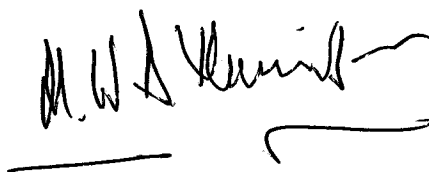
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, suite à son augmentation prévu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Janvier 2011

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 3 Janvier 2011

Mark HARRISSON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. W. Harrison', with a horizontal line underneath.